

Procès-verbal Conseil d'Administration CCAS

8 septembre 2026

Membres présents :

Mmes BENACEUR, BOILLEREAU, COLONGE, CROZAT, DRUGEON, LEPRETRE, PAYET, TARCHOUNI.

Mrs DEROT, FOREST, GERBEAUX, LAGARDETTE, MAHUET, TATU.

Membres excusés :

Mme DESCOMBES (a donné pouvoir à Mr TATU).

Mr PRONCHERY.

Appréciation du quorum :

Point 1 et 2 de l'ODJ : 13 membres présents/17 : 13 voix

A partir du Point 3 de l'ODJ : Arrivée de Mr TATU : 14 membres présents/17 : 15 voix (dont un pouvoir)

A partir du Point 4 de l'ODJ : Départs échelonnés de Mmes DRUGEON, TARCHOUNI, LEPRETRE, BENACEUR et PAYET : 9 membres présents/17 : 10 voix (dont un pouvoir)

Déroulé de la séance

Mr le Vice-Président ouvre la séance à 18h25.

1) Procès-verbal et Compte rendu de la séance du 7 juillet 2026.

Le Procès-verbal du CA et le compte rendu de la Commission d'attribution ont été validés à l'unanimité.

2) Point sur les aides CCAS de juillet-août 2026.

Présentation jointe au CR.

3) Examen des demandes d'aides financières.

- Quatre demandes de secours non remboursables (Loyer, activité sportive, mobilité et cantine) :
La commission a accordé 1 701€.
- Une demande de prêt à taux 0 (Mobilité) :
La commission a prononcé un accord pour un prêt à taux 0 de 600€.

Compte rendu distinct, réservé aux membres du Conseil d'Administration.

4) Règlement des aides et actions facultatives du CCAS.

Sur proposition de Monsieur Franck FOREST, Vice-Président du CCAS, le conseil d'administration est invité à échanger sur les propositions de modification du règlement intérieur des aides et actions facultatives du CCAS.

Le vote du RI par le nouveau conseil d'administration est un moment clé pour :

- Faire un état des lieux des aides facultatives.
- Discuter, voire réajuster les conditions d'accès.
- S'approprier les aides et actions propres au CCAS de Belleville-en-Beaujolais.

Les propositions suivantes ont été accueillies favorablement :

- Modification du calcul du reste à vivre.
- Hausse du prêt à taux 0 et du nombre de mensualités de remboursement : maximum 900€ remboursés en 18 mois (contre 600€ en maximum 12 mois à ce jour).
- Ajout de champs d'intervention d'aides pour lesquels le CCAS a déjà accordé des secours.

Les propositions sur les conditions d'accès aux aides ont été longuement débattues :

Jean-Claude TATU, représentant de l'UDAF, ne valide pas la condition de régularité de séjour pour l'accès aux aides facultatives et exprime qu'il est du rôle du CCAS d'aider toute personne de manière inconditionnelle dans son accès aux droits. Colette COLONGE, représentante de l'association Calame Calade, précise qu'il s'agit-là de personnes déboutées de leur demande de titre de séjour ou qui font le choix de ne pas demander leurs droits. Sylvie CROZAT, représentante de l'association Aide et Soins Beaujolais, questionne sur le rôle social du CCAS face à ces situations précaires. Alain MAHUET, Adjoint au Maire, répond que ce n'est pas la mission du CCAS - établissement public et non associatif. Pierre-Damien GERBEAUX, Conseiller Municipal, indique qu'il est important de définir des critères d'accès aux aides.

Cinq administrateurs ont quitté la séance durant les échanges.

Le Vice-Président décide de reporter l'examen du règlement intérieur à une prochaine séance.

5) Questions diverses.

Néant

**Prochaine séance du Conseil d'Administration du CCAS –
Mardi 6 octobre 2026 à 18h15
Salle des Conseils**

Anita POCHOLLE,
Directrice du CCAS.



Pour le Président et par délégation,
Franck FOREST,
Vice-Président du CCAS.

